

SOMMAIRE

- **Associé : Fondations et Family Offices**
Pourquoi ONE CREATION représente plus qu'une opportunité d'investissement.

Une participation au capital-social de ONE CREATION offre de multiples opportunités de construire un investissement durable. Nous pouvons en citer sept piliers soutenant un développement concret d'investissements dans l'économie réelle (lire l'article ci-contre).

DANS CE NUMÉRO

Associé : Fondations et Family Offices	1, 3 & 4
Pourquoi ONE CREATION représente plus qu'une opportunité d'investissement	
La coopérative en un clin d'œil	2
Impacts économiques	2
Pourquoi devenir associé?	2
Valorisation d'une part sociale	3

Associé : Fondations et Family Offices

Pourquoi ONE CREATION représente plus qu'une opportunité d'investissement

Un soutien à l'économie réelle...

Une participation au capital-social de ONE CREATION offre de multiples opportunités de construire un investissement durable. Nous pouvons en citer sept piliers soutenant un développement concret d'investissements dans l'économie réelle :

- 1) Investissement dans des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement.
- 2) Création d'une relation de copropriétaire plutôt que de co-investisseur.
- 3) Exclusion de la spéculation de recherche de profit à court terme.
- 4) Considération d'une gouvernance affirmée en relation avec un associé égal un droit de vote.
- 5) Intégration du temps comme meilleur allié d'un investissement dans l'économie réelle.
- 6) Soutien de projets de tiers œuvrant dans le même sens que ONE CREATION lorsque les associés ont eu une rémunération fondée.
- 7) Une totale connaissance des tenants et aboutissants du développement tant à

court terme qu'à moyen et long termes.

L'évolution de notre société est confrontée à un défi majeur, à savoir qu'il ne faut pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient, où à la semaine en cours, mais bien s'autoriser à penser au-delà.

Le développement économique s'inscrit dans un processus de vie unique. Les intrications sont multiples et fondent une valeur spécifique qui soutient une solidarité entre le végétal, l'animal et l'humain. Ce dernier construit son développement au travers de plusieurs générations et en considérant le tout, il en perpétue le sens et en construit un mouvement perpétuel d'évolution.

L'investissement durable est une démarche qui, dès lors qu'il est adopté, fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de générer un rendement non seulement environnemental et social, mais également économique et par voie de conséquence financier.

Donner le temps au temps, c'est bien prendre en compte que, lorsque vous plantez un

arbre, rien ne pourra en accélérer sa pousse, mais tout est réuni pour en assurer une croissance soutenue, en fonction de l'essence d'origine considérée.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette conjonction entre le temps long, la création d'un patrimoine qui se développe sur le long terme, sans négliger de redonner les fruits annuels de ses prises de participations et en y considérant un biodiversité économique de ses propres investissements, qui en font une innovation financière durable en elle-même et tournée vers l'innovation créatrice constructive, qui préserve et crée des emplois.

... tout en créant une richesse patrimoniale sur le long terme...

Les fondations et Family Offices se doivent de considérer une vision de préservation du patrimoine. Ces structures existent, pour la majorité, grâce à des entreprises familiales transmises par des aïeux au profit de ceux-ci et des générations futures.

(suite en page 3)



La coopérative en un clin d'œil

Date de création
Juin 2010

Siège
Vevey, Suisse

Structure juridique
Coopérative de droit suisse

Prises de participations
Globales, diversifiées, multisectionnelles

Horizon de développement
Long terme

Valeur nominale/part sociale
CHF 10'000.-

Souscription
Quotidienne (+3% timbre fédéral et frais)

Capital social
Non limité

Modèle de prises de participations
Coté: bottom-up
Private Equity: fondamental

Ses associés
Institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, personnes morales et physiques, associations

1 investissement
= 1 voix à l'Assemblée générale

Direction
CONINCO Explorers in finance SA

Agence de notation extra-financière pour les titres cotés
oekom research AG

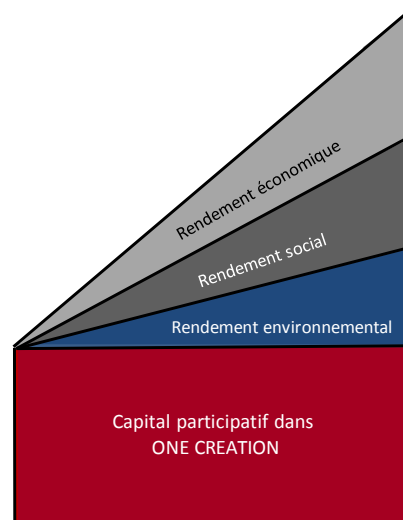
Banque commerciale
Credit Suisse

Banque dépositaire
Pictet & Cie

Code ISIN
CH0211420010

Une opportunité d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi que de soutenir l'activité économique tout en construisant sur la durée un revenu récurrent.

Impacts économiques



Une opportunité, pour qui?

Sociétés commerciales

Personnes privées

Régimes de retraites

Collectivités publiques

Fondations de bienfaisance

et de famille

Associations

Pourquoi devenir associé?

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long termes.
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

Valorisation d'une part au 30.06.2016

30.06.2016	CHF
Estimation valeur comptable d'une part (art. 9 statut)	10'000.00
Bénéfice après impôt et affectation par part (art. 29 statut)	87.14
Estimation valeur de liquidation d'une part	11'355.41
Nombre de parts	912.00
Réserve sur valeur comptable	1'122'240.43
Dividende exercice 2014. Date ex. 15.04.2015	350.00
Dividende exercice 2015. Date ex. 28.04.2016	250.00

*Sous réserve du rapport de l'auditeur après attribution à la réserve générale

Associé : Fondations et Family Offices Pourquoi ONE CREATION représente plus qu'une opportunité d'investissement

(suite de la page 1)

Le patrimoine constitué s'inscrit bien dans le temps long et sur les fonds baptismaux de l'économie réelle. Parfois, ces entreprises d'origine ont été vendues à des tiers et le capital en résultant se doit d'avoir la même fonction de perpétuation pour ceux qui en sont les récipiendaires présent, de même qu'il en est recherché d'en construire une transmission aux descendants.

Sur le tableau qui suit ^{Modèle non exhaustif}, il est relevé ce à quoi un patrimoine acquis doit permettre de couvrir.

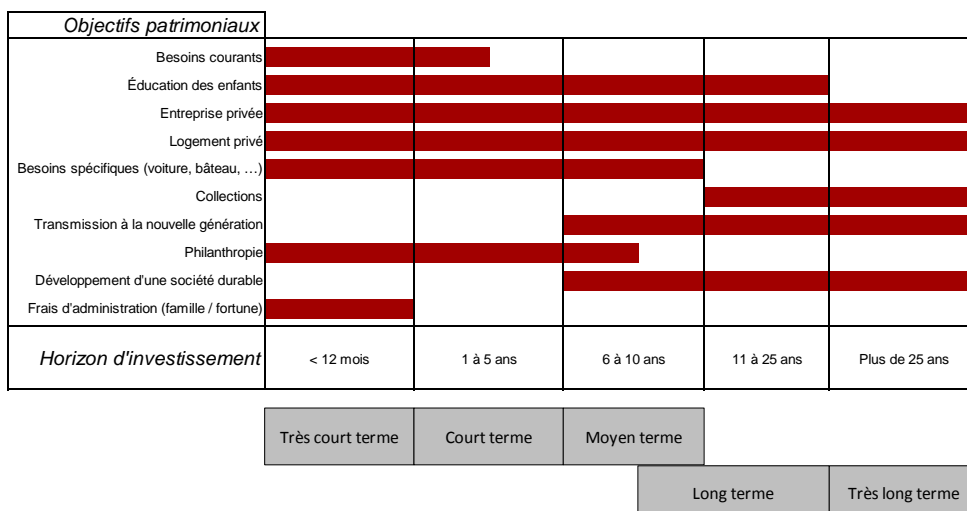
Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitu-

tif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d'investissement.

ONE CREATION Coopérative s'inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d'un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital-social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu'une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une

position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission.

En effet, dans la mesure où le développement économique, par le biais des entreprises, est le fondement de la Société en général, depuis la seconde révolution industrielle, ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.



ONE CREATION

Quai Perdonnet 5
CH-1800 Vevey
T +41 (0)21 925 00 33
www.onecreation.org

DIRECTION

Olivier Ferrari - CEO
T +41 (0)21 925 00 33 - oferrari@coninco.ch

Sabine Mabillard - Directrice
Département Placements Collectifs
T +41 (0)21 925 00 38 - smabillard@coninco.ch

Paola Orlando Micolot - Responsable
Public Affairs & Business Development
T +41 (0)21 925 00 37 - pmicolot@coninco.ch

ONE CREATION-Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel.

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Pour un développement industriel économique durable

ONE CREATION

Think Sustainable

Associé : Fondations et Family Offices Pourquoi ONE CREATION représente plus qu'une opportunité d'investissement

(suite de la page 3)

... avec un risque maîtrisé et diversifié propre à ONE CREATION

Un des éléments qui prend de plus en plus d'importance avec le temps est celui de la maîtrise du risque. Celui-ci est à plusieurs niveaux. Il y a le risque purement de fluctuation de la valeur souscrite en capital. De par son développement tant dans des entreprises cotées que non cotées (confirmées ou start-ups en développement ou confirmées), la valeur intrinsèque du capital social fluctue beaucoup moins que ses pairs. En contrepartie, il n'y aura pas de hausse significative, mais bien une rémunération acquise chaque année où des gains économiques auront pu être réalisés.

Il y a un risque économique. Celui-ci est parfaitement diversifié au travers de neuf secteurs économiques qui représentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. En conséquence, un positionnement au travers de ONE CREATION s'inscrit dans l'un des deux plus importants thèmes d'évolution positive de notre économie.

Il y a un risque de non rémunération du capital, lorsque l'économie ne permet

pas de distribuer un rendement économique. ONE CREATION aura raccourci au maximum sa phase de développement initiale et a été à même de distribuer pour ses quatrième et cinquième années des dividendes de qualité, car découlant directement de sa stratégie de développement.

Il y a un risque spécifique aux entreprises investies. Mais celui-ci est réduit par le fait que plus les sociétés cotées sont en hausse, plus il y sera investi dans des entreprises de Private Equity (placements privés) et à l'inverse, il sera acquis de plus en plus de valeurs dans les entreprises cotées, ce qui permet d'augmenter les dividendes économiques que la Coopérative peut percevoir de ses participations. Cette manière de considérer le risque est exclusive à ONE CREATION Coopérative et nos cinq exercices (six ans d'existence à fin juin) permettent d'en qualifier l'amplitude.

Une réelle opportunité de construction de patrimoine familial

Au travers du présent développement, nous avons voulu ainsi relever l'importance de considérer une position dans

ONE CREATION Coopérative dans la diversification d'un patrimoine familial. Selon les propos que les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, ceux-ci s'appliquent également à toute forme de positions qui peut être réalisée dans n'importe quel type d'investissement, soit aussi bien au travers d'une entreprise familiale, d'un investissement boursier ou encore dans toute autre valeur négociable.

ONE CREATION offre une alternative innovante au travers d'une des plus anciennes structures éprouvées au cours des siècles.

En souscrivant au capital social de la Coopérative, une structure familiale devient non seulement un acteur du développement économique, mais également un acteur engagé des évolutions technologiques qui seront les leviers de croissance d'aujourd'hui et de demain et qui offriront à tout un chacun une préservation et un développement patrimonial en lien avec l'économie réelle.

Une préservation et un développement d'emplois et création d'entreprises qui sont le fondement même de notre société.

À lire également :

Associé : Les fonds de pensions - NEWS N° 13 du 31 mai 2015 :
<https://www.onecreation.org/Site-F/News/News-1-5-15.pdf>